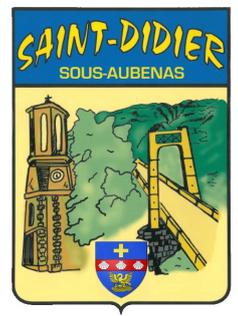


MAIRIE DE SAINT DIDIER-SOUS-AUBENAS

Bulletin d'information

2^{ème} Trimestre 2025



N° de Téléphone d'urgence **06 . 32 . 89 . 69 . 07** en dehors des heures d'ouverture de la Mairie :
Lundi 8h à 12h, Mardi 9h à 13h, Mercredi 9h à 12h, Jeudi 15h à 18h, Vendredi 8h à 12h.

1 Réponse au Tract « Le Naufrage du Maire » :

Après le 1^{er} Tract de **Pascal HARDER** « Le Maire a disparu » et en réponse à son 2^{ème} « **Le Naufrage du Maire** » relatif à des panneaux solaires en zone agricole, Il faut d'abord rappeler qu'il ne s'agit pas d'un projet communal mais, d'un projet agrivoltaïque d'ordre privé, d'un propriétaire sur son terrain agricole, confié à la société BORALEX. Même s'il a soulevé une très faible mobilisation et seulement 4 témoignages de complaisance, il n'autorise pas pour autant de raconter n'importe quoi et de s'en prendre directement aux élus qui ont préféré attendre que la JUSTICE de notre pays se prononce, avant de répondre :

Le TRIBUNAL a donné raison à la MAIRIE de ST DIDIER et au Maire signataire du permis de construire correspondant qui est donc parfaitement légal !!!

Un projet précédent similaire avait été lui refusé par les services de l'Etat, toutes les instances agricoles et la Mairie car il comprenait du photovoltaïque à même le sol qui condamnait là toute agriculture.

Il est important de souligner que le projet qui a été accordé et conforté par la justice (panneaux solaires au-dessus des cultures) est surtout encouragé par l'Etat pour aider les Agriculteurs, à **protéger leur culture contre le gel, la grêle, la canicule**, etc...tout en leur apportant un complément de revenu par la production d'électricité ainsi générée et bien nécessaire à notre Pays. Le Jugement a également **condamné la SCI HARDER, Marion HARDER et George HARDER** à verser 1 200 € à la société BORALEX. L'intérêt général a prévalu encore une fois sur l'intérêt personnel !

NON ! Le MAIRE et le CONSEIL MUNICIPAL ne font pas naufrage ! bien au contraire ! ils TIENNENT très bien la BARQUE ! en traversant les crises économiques, sanitaires et énergétiques, avec des pouvoirs en moins et des moyens de l'Etat en baisse, ils ont réussi pour la 6^{ème} année consécutive à équilibrer le budget communal **SANS AUGMENTATION ! du TAUX des IMPOTS LOCAUX ! et SANS EMPRUNT !** tout en tenant leurs promesses sur les engagements pris devant les électeurs en 2020 et même plus. Le Bilan 2020-2026 va être publié !

2 INITIATION gratuite aux GESTES de 1^{ers} SECOURS :

Conformément à ses engagements de 2020, la Municipalité offre aux St Didiérois cette initiation dispensée par la Croix Rouge (10€/pers. pris en charge par la mairie) aura lieu **en Septembre le Lundi 1^{er} et le Samedi 13** au Club House du **STADE** à raison de 4 séances par jour :

8h30-10h30 + 10h30-12h30 + 13h30-15h30 + 15h30-17h30.

INSCRIPTIONS en Mairie avant le 22 AOUT

3 FETE du 14 Juillet, avancée exceptionnellement au Vendredi 11 juillet :

8^{ème} édition organisée par votre municipalité à la salle polyvalente au profit du CCAS :

Vendredi :	18h	Tournois de FOOT devant l'Ecole « au City » organisé par le C. Municipal des Jeunes
	18h	Concours de PETANQUE en doublettes à la salle polyvalente
	18h	Dancez avec « Cool Danse » en démonstration à la salle polyvalente climatisée
	18h	Customisation lampions avec les enfants sous l'égide de l'Amicale Laïque
	19h	M A N E G E pour les moins de 10 ans
	19h	pizzas, quiches, crêpes et buvette municipale
	19h	Didier JOUANNY animera la soirée et le BAL
	21h30	Départ de la retraite aux flambeaux fabriqués par les enfants à 18h
	23h	feux d'artifice communal tiré conjointement avec Coraline MIALON

4 BOITES à LETTRES :

Il est à nouveau rappelé que de très nombreuses boîtes ne comportent encore ni nom ni adresse ou sont illisibles ou effacés par le soleil. Cela entraîne beaucoup de difficultés aux services de secours, de santé, de livraisons, à la distribution du courrier, des cartes d'électeurs et de la propagande électorale. C'est pourquoi, chaque boîte doit stipuler de façon très lisible tous les noms et prénoms de chaque habitant majeur, le nom de chaque entreprise. Chaque adresse doit comporter le nom du quartier, le nom du chemin et le numéro attribué par la mairie. Vos élus communaux qui portent eux-mêmes les plis de la mairie par mesure d'économie le constatent trop souvent.

5 Débordement des HAIES, des ARBRES et Entretien des FOSSES :

Il est de plus en plus constaté et signalé des débordements chez le voisinage et sur le domaine public. Chacun a le devoir de tailler ses haies et ses arbres de telle sorte à ne pas gêner la sécurité des usagers de la voirie et des câbles électriques, de téléphone etc... La responsabilité des propriétaires et des locataires pourrait être engagée lors d'accident et/ou de dégâts occasionnés. Le nettoyage des ruisseaux privés incombe également à chaque propriétaire et il est interdit d'y jeter les coupes de végétaux ou autres.

6 FETE des ENFANTS :

Rappelons que l'objectif de cette fête municipale, créée en 2008, était de réunir tous les enfants de la Commune scolarisés à St Didier ou aux environs afin de se connaître ou de mieux se connaître. Toutes les activités et jeux étaient GRATUITS ! Faute de participants (25 sur 129 en 2023) lors des 2 dernières années, sa 16^{ème} édition **n'aura pas lieu**. La municipalité a proposé en 2024 à l'Amicale Laïque de soutenir et d'organiser conjointement une autre manifestation pour les enfants mais restée sans suite pour l'instant. L'Amicale Laïque est l'association la plus subventionnée par la Mairie et à vu son soutien augmenté de 3,33 % cette année, ce qui porte la subvention communale 2025 à 3 100 €.

7 ASSOCIATIONS :

Le monde associatif s'active de plus en plus et anime le village. La salle polyvalente est désormais utilisée tous les jours de la semaine à raison de 3 associations par jour. Cela nécessite une gestion rigoureuse du planning et de la propreté des lieux désormais sécurisés et clôturés. Le soutien communal, en personnel et en matériel, mais aussi financier, permet d'offrir à la population, une multitude d'activités culturelles, sportives, de loisirs et de solidarité que vous trouverez dans le **planning 2025-2026** prévisionnel des week-ends que vous trouverez sur les panneaux d'affichage et sur le nouveau site internet municipal. Il a été établi avec les 20 associations St Didiéroises. Au nom des St Didiérois et de la municipalité, Le Maire remercie particulièrement tous les bénévoles qui s'impliquent dans la vie associative qui nous a tant manqué pendant la crise sanitaire et qui révèle encore plus, son importance, par le lien social qu'elle cultive.

8 Conseil Municipal (CM) du 7 Avril 2025 :

8.a Une minute de silence observée en hommage à **Yvette VAN SANTEN** décédée, membre du CCAS de St Didier et Présidente de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH).

8.b Approbation du Compte Administratif 2024 du budget M49 Eau + Assainissement :

Résultat du Fonctionnement :	Recettes 478 399.88	- Dépenses 269 550.74	= + 208 849.14 €
Résultat d'Investissement :	Recettes 660 198.96	- Dépenses 178 130.21	= + 482 068.75 €
			RESULTAT = + 690 917.89 €

8.c Budget M49 2025 (budget eau + assainissement) : SANS AUGMENTATION des TARIFS

Sur proposition de la commission des finances du 18 mars dernier, le CM, à l'unanimité, vote ce budget avec reprise et affectation des résultats 2024, au vu du compte de gestion et du compte administratif 2024 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	480 000 €	860 000 €
Recettes	480 000 €	860 000 €

8.d Approbation du Compte Financier 2024 du budget principal M57 :

Résultat du Fonctionnement :	Recettes 823 207.19	- Dépenses 592 672.91	= + 230 534.28 €
Résultat d'Investissement :	Recettes 338 061.34	- Dépenses 365 909.38	= - 27 848.04 €
			RESULTAT = + 202 686.24 €

8.e Impôts locaux : PAS d'AUGMENTATION des TAUX pour la 6^{ème} année consécutive !

Le CM à l'unanimité décide de suivre les propositions de la commission « finances » de ne pas augmenter les taux des impôts locaux 2025 ci-dessous sachant que le Gouvernement, dans sa loi de finances 2025, a décidé lui d'augmenter les bases d'imposition de 1,7 % sur lesquelles s'appliqueront les taux communaux.

Taxes	Taux 2025	Pour mémoire	Pour information
		Taux 2024	Variation
Taxe d'habitation	5.66 %	5.66 %	0.00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.17 %	28.17 %	0.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88.36 %	88.36 %	0.00 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	<i>votée par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas</i>		

8.f Budget Principal M57 2025 : 1 404 000 € sans EMPRUNT et sans augmentation des Taux des T. Foncières

Sur proposition de la commission des finances, le CM à l'unanimité vote ce budget avec affectation des résultats 2024.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	820 000 €	584 000 €
Recettes	820 000 €	584 000 €

8.g Eveil musical renouvelé pour les Ecoliers :

A l'unanimité, le CM autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour un coût annuel de 2 190 €.

9 Nouveau DRAPEAU inauguré le 8 mai :

Financé par la Commune et la Région, le drapeau de 2009 a été renouvelé et remis à l'Association des Anciens Combattants UFACVG de St Didier lors de la cérémonie de la commémoration des 80 ans de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale à laquelle a été associé le C.Municipal des Jeunes.

10 Conseil Municipal des JEUNES du 3 mai :

Les jeunes ont listé leurs projets. La prochaine étape sera d'en définir les priorités en fonction de leur faisabilité et les contacts qui auront pu aboutir. Dans l'immédiat, ils s'impliqueront aussi dans l'organisation de la fête du 14 juillet et d'un tournoi de Football. Une BOUM à la Salle Polyvalente est à l'étude d'ici la fin de l'année.

11 Conseil Municipal des SAGES du 14 juin :

Les Sages ont surtout eu plaisir à se retrouver et à échanger sur de nombreux sujets où la sécurité ressort à plusieurs reprises notamment pour les usagers des voies communales pourtant limitées à 30 km/h. L'amélioration de la signalétique de la voie verte sur la voirie partagée doit être renforcée par la CCBA. Un radar pédagogique va être prochainement implanté sur la RN102 de part et d'autre du carrefour de l'Ecole. La création de la nouvelle voirie autour de l'Eglise se confirme pour l'automne afin de sortir plus en sécurité sur la RN102. La création du passage piétons demandé devant la maison médicale et la clinique vétérinaire est programmé. Le manque de médecins devient crucial.

12 AMBROISIE : C'est le moment de l'arracher !

Elle fait partie des rares végétaux qui n'ont aucune qualité à mettre en avant : ni gustative, ni esthétique, ni médicinale. Bien au contraire, elle est à l'origine de très nombreuses pathologies liées à la dissémination de son pollen, à partir du mois d'août jusqu'en octobre. Ce pollen extrêmement allergisant provoque rhinites, urticaires, toux, eczéma, conjonctivites, asthme, trachéites, etc, qui peuvent s'avérer très handicapants mais aussi très coûteux en termes de soins. L'ambrosie ressemble un peu à l'armoïse, mais celle-ci n'a pas sa tige velue, et ses feuilles sont blanchâtres en dessous alors que l'ambrosie a le même vert sur le revers. Les fleurs de l'ambrosie sont « vert jaune » puis jaunes une fois ouvertes alors que celles de l'armoïse sont « vert gri » puis blanchâtres. Alors que l'ambrosie n'a pas d'odeur lorsqu'on froisse les feuilles, l'armoïse dégage une odeur très agréable.

13 DERATISATION :

Une recrudescence de rats est aussi constatée. Chaque année, la commune traite les lieux publics et plus particulièrement les canalisations d'égouts. En complément, Il est rappelé à chacun qu'il est indispensable de traiter sa propriété ainsi que les ruisseaux en terrain privé. Pour des questions de sécurité et notamment auprès des enfants, Il est primordial de respecter les consignes relatives aux produits utilisés vendus dans le commerce ou les entreprises spécialisées. Traitons tous ensemble afin d'éradiquer la prolifération de ces rongeurs.

14 DEJECTIONS CANINES, CROTTINS de CHEVAL et autres... :

Nombreux d'entre vous se plaignent, à juste titre, d'excréments en tout genre sur le domaine public. Il est là aussi rappelé, à chaque propriétaire d'animaux, d'assurer la propreté des lieux publics en collectant toute déjection de ses animaux dont il en a la responsabilité.

15 CINEMA Lundi 28 Juillet :

Le film projeté à la tombée de la nuit au parking de la salle polyvalente devrait être : « **LE REPONDEUR** ». Tarif plein 6 €, tarif réduit 5 €, – de 12 ans 4 €. Encaissés par l'Association « Grand Ecran ». Les bénéficiaires éventuels issus de la buvette mise en place seront eux reversés au profit du CCAS. CHAISES PLIANTES, RELAX, ou autres...sont autorisés.

16 Accueil des nouveaux HABITANTS et des nouvelles ENTREPRISES :

Depuis 2008, votre Municipalité les accueille à la salle polyvalente. Cette année, il a eu lieu le LUNDI 30 juin à 19h30.

17 FUITES d'EAU POTABLE : Vérifier vos compteurs !!!

De plus en plus de négligences sont constatées qui génèrent des fuites parfois importantes avant compteur, c'est à dire dans vos parties privatives. Il incombe à chacun de **vérifier régulièrement son compteur**, d'entretenir et réparer ses tuyauteries et ses installations et de les mettre hors gel en saison hivernale. Il est rappelé que l'eau est un bien commun précieux de plus en plus coûteux et qu'il faut absolument préserver. Il est rappelé également que cette eau est distribuée et gérée par votre commune après l'avoir achetée à la commune d'Aubenas. Veuillez bien contrôler votre installation et votre compteur 1 fois par mois minimum.

18 Rappel : BRUITS DE VOISINAGE (Arrêté Préfectoral du 17.02.2016) :

Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par les particuliers, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne peuvent se faire à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- | | | | |
|------------------------------------|-------------|-------|----------------|
| - Du lundi au vendredi de | 8 H à 12 H | et de | 14 H à 19 H 30 |
| - Le samedi de | 9 H à 12 H | et de | 15 H à 19 H 00 |
| - Les dimanches et jours fériés de | 10 H à 12 H | | |

Dans tous les cas à compter de **22 H 00**, ceux-ci sont interdits et constituent l'infraction de **tapage nocturne (Allo Police)**

19 COLLECTE ENCOMBRANTS : **Lundis 28 juillet, 25 août et 15 septembre** : 3 encombrants par adresse avec un volume maximum de 3m³. S'inscrire une semaine avant auprès de la CCBA tél. **0800.07.60.15**.

20 DECHETTERIES : HORAIRES D'ÉTÉ du 1^{er} juillet au 31 août

ST ETIENNE DE FONTBELLON	+	LABEGUDE	du lundi au samedi	de 7 h 00 à 13 h 30
		LARGENTIERE	du lundi au samedi	de 9 h 00 à 11 h 45

21 Vendredi 12 Septembre à 17 h : INAUGURATION des Travaux du Lotiss. du PRé de la FONTAINE

Après la mise en place de la nouvelle signalétique en 2023, cette lourde opération de près de 560 000 € TTC va enfin s'achever après plusieurs mois de chantier plus compliqué que prévu. Les vieux réseaux d'eau potable et d'assainissement, vieux de 50 ans, passant parfois dans les propriétés privées et non mentionnés sur les plans, ont pu être renouvelés. Tous les compteurs d'eau potable ont été sortis des maisons pour être règlementairement positionnés en limite du domaine public. A la demande des riverains, 25 places de stationnement ont été rajoutées. Non prévu au départ, faute de financement, l'éclairage public pourra finalement être sorti des propriétés privées et doté de LEDS. Non prévue également au début, la fibre optique sera enfouie sur la voirie principale traversant le lotissement de part en part qui sera goudronnée en enrobé de qualité début septembre. Les artères secondaires seront goudronnées en bi-couche. Cette réalisation prévue il y a plus de 5 ans a pu voir le jour grâce aux subventions de l'Agence de l'Eau 103 000 €, l'Etat 60 000 €, le Département 60 000 € et 30 000 €, le Syndicat Départemental d'Énergie (ex.SDE07) 24 000 €. La Commune économisant depuis plusieurs années, a autofinancé le reste **sans emprunt, sans augmentation du taux des impôts et des tarifs eau et assainissement en 2025**. Tous Les riverains sont conviés à cette inauguration qui aura lieu **dans l'espace vert des numéros 7 à 18, le Vendredi 12 septembre à 17h** en espérant que la météo soit de la partie.

22 SITE INTERNET de la MAIRIE : saint-didier-sous-aubenas.fr :

Comme annoncé lors de la dernière campagne électorale communale, le nouveau site modernisé est en service !